



# Mathieu

## AVIS IMPORTANT.

A partir du premier septembre, la GAZETTE DE LIÈGE, affiches, annonces et avis divers, est réunie au journal MATHIEU LAENSBERGH, par suite de conventions entre les propriétaires. En conséquence, MM. les abonnés à la Gazette de Liège sont prévenus qu'au lieu de cette feuille, ils recevront le Mathieu-Laensbergh jusqu'à l'expiration de leur abonnement, qu'ils peuvent renouveler aux bureaux ci-dessous indiqués :

Les bureaux pour les annonces et les abonnemens restent établis chez M. Latour, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, et rue Souverain-Pont, n. 319 et 320.

Ce changement n'en apporte aucun dans le personnel de la rédaction du journal Mathieu Laensbergh.

## EXTÉRIEUR.

### ILES IONIENNES.

Corfou, le 21 juillet. — Le journal de Missolonghi, arrivé par voie extraordinaire, donne les nouvelles suivantes :

« La flotte grecque, sortie d'Hydra le 6 juillet ; ne tarda pas à arriver dans les parages de Psara, où croissait encore le capitain-pacha. Le combat qui s'y engagea entre les deux flottes fut des plus acharnés. Les Grecs parvinrent, à l'aide des brûlots, à incendier trois frégates turques ; c'étaient celles commandées par le capoudana-bey (vice-amiral), le patrona-bey (sous-amiral), et le reala-bey (contre-amiral), qui sautèrent. Le capitain-pacha parvint à se sauver ; mais son vaisseau fut fortement endommagé. Plusieurs autres bâtimens turcs de diverses dimensions furent brûlés ou pris. Les restes de la flotte ottomane prirent la fuite, et se réfugièrent dans un fort mauvais état à Mitylène.

Après cette victoire décisive, les Grecs opérèrent un débarquement dans l'île de Psara. Plus de deux mille Psariotes tenaient encore dans deux forts de cette île. Ils favorisèrent efficacement la descente de leurs compatriotes. Cinq à six mille Turcs, qui se trouvaient dans l'île, épouvantés de la défaite de leur flotte, prirent la fuite, et poursuivis à toute outrance, ils furent taillés en pièces.

« Une partie de l'expédition du vice-roi d'Egypte était arrivée à Casso, où elle s'était emparée de 16 bâtimens grecs, et les habitans avaient été forcés de se sauver dans les montagnes. Mais les Grecs avaient eu aussi soin d'envoyer une flotille à Casso ; non-seulement cette flotille a repris les bâtimens grecs qui étaient tombés au pouvoir des Turcs, mais elle s'est aussi emparée de 7 bâtimens portant pavillons européens, frétés pour le compte du vice-roi, et chargés d'argent et de munitions de guerre. »

### ESPAGNE.

Madrid, le 16 août. — On assure qu'à la suite d'un conseil tenu par le roi et ses augustes frères, le renvoi de trois ministres a été résolu. On désigne particulièrement le ministre de la guerre (La Crux), qui serait remplacé par le capitaine-général Carvajal.

— Les Français vont, à ce qu'on assure, prendre le commandement militaire de Madrid ; leur influence s'est accrue de moitié depuis ces jours derniers.

— Le 15, au soir, deux hommes ont été assassinés sur une de nos places publiques.

— Des lettres de Gibraltar, d'une date très-récente, annoncent que le gouvernement de cette place a donné des ordres très-sévères pour l'expulsion immédiate de tous les Espagnols qui ont abusé et abusent encore de l'asile qu'on leur donne pour fomenter des troubles dans les parties adjacentes de l'Espagne. (Étoile.)

— M. le lieutenant général Ramirez a été nommé gouverneur général de Madrid, par intérim.

« Un violent incendie a éclaté aujourd'hui dans l'église de San Genez. Il s'est montré en même tems de tous les côtés, et a fait en un instant des progrès immenses. Le 28<sup>e</sup>. régiment est arrivé sur les lieux, et a commencé sur-le-champ les travaux nécessaires, mais le service des pompes est si mal établi ici, et les pompes elles-mêmes sont en si mauvais état, qu'il est presque impossible de se rendre maître du feu, pour peu qu'il soit ardent. Aussi, l'église tout entière a-t-elle été bientôt la proie des flammes, qui ont aussi gagné les maisons voisines. On ne sait pas en-

core comment on parviendra à éteindre cet incendie ; les autorités militaires et le général en chef se sont portés sur les lieux. Toutes les troupes françaises ont pris les armes, l'artillerie a attelé les canons, et s'est portée au Prado. Toutes ces précautions ont été heureusement inutiles, et nous n'avons pas appris que l'ordre ait été troublé nulle part. »

— On dit que le roi de Saxe, père de notre souveraine, va épouser la princesse de Beira.

### ANGLETERRE.

Londres, le 24 août. — Le Courier annonce que le bruit était généralement répandu à Londres, d'après des avis reçus de Madrid, que D. Francisco, le frère du roi d'Espagne était parti pour l'Amérique du sud. Mexico est probablement sa destination. Le journaliste n'affirme point la vérité de cette nouvelle, mais assure qu'elle a réellement été transmise de Madrid.

— Un journal mexicain, *El Sol*, du 12 juin, donne le discours que le ministre de la guerre a adressé au congrès, assemblé à Mexico, dans la séance du 8, et contenant un exposé de l'état de la nation, qui n'est rien moins que favorable. On remarque sur-tout un passage où il est fait mention des lettres de Guadalaxara, annonçant que dans cette ville, les principaux chefs et une partie de l'armée s'étaient déclarés en faveur d'Ilturbide, qu'on voyait dans les places publiques des affiches et des inscriptions, contenant les mots : *Vive Augustin Ier* ; et que le pouvoir suprême de cet état était porté au rétablissement de l'ex-empereur.

— La goëlette *le Lion*, ayant à bord une quantité d'espèces pour le compte du gouvernement colombien, est arrivé à la Jamaïque, le 10 juillet dernier.

— Nous recevons des gazettes de New-Yorck, du 1<sup>er</sup>. août. Elles ne contiennent rien de remarquable, si ce n'est quelques extraits du *Colombiano* du 30 juin. Selon ce journal révolutionnaire, le gouverneur de la Martinique, comte Donzelot, envoya un exprès au général Paëz, en mars dernier, pour lui donner l'assurance que la France n'avait nullement l'intention de donner des secours à l'Espagne pour l'aider à soumettre ses colonies.

Le général Paëz répondit au comte Donzelot par une assez longue lettre dont voici les principaux passages.

« Excellent seigneur, il n'est pas étonnant qu'après les événemens de la Péninsule, le bruit d'une invasion de notre pays se soit répandu et accrédité. Quant à moi, avant même que V. Exc. m'assurât du contraire par l'entremise de M. Chassériau, je n'ai jamais pu me persuader que votre gouvernement eût un tel projet. C'est une justice que je dois rendre à une nation qui a si scrupuleusement observé la neutralité qu'elle nous avait promise.

« Je vois avec une vive satisfaction que votre gouvernement désire établir avec nous des relations commerciales ; et je me sers de cette occasion pour offrir à V. Exc. l'assurance de mon respect. » (Étoile.)

— Une lettre de la Guayra en date du 3 juillet, adressée aux éditeurs du journal *The American*, annonce que sous peu de jours 20,000 hommes partiront de cette place et de Caraccas pour Puerto-Cabello, où ils s'embarqueront pour Chagres, à l'effet d'aller joindre le général Bolivar au Pérou.

— Une autre lettre datée de Philadelphie, le 29 du même mois, contient ce qui suit :

« Le capitaine Spring, du brick *la Julia*, arrivé lundi de la Guayra à New-York, y a apporté la nouvelle que lors de son départ, dix mille soldats étaient sur le point de partir pour aller forcer l'armée de Bolivar. Le lieu du rendez-vous était l'île d'Aragua, d'où ils devaient se transporter à Puerto-Cabello, puis s'embarquer pour l'isthme de Panama, et delà passer au Pérou. Tous les officiers anglais qui se trouvaient à Caraccas avaient reçu ordre de rejoindre l'armée, et tous les militaires en congé devaient également se rendre à leurs corps respectifs. »

— Une lettre de Lima, du 1<sup>er</sup>. avril, annonce que le général espagnol Olanetta s'est déclaré ouvertement contre le vice-roi la Serna. Ce dernier est parti pour soutenir Valdez qui est à Cusco. On ne fait aucun cas des troupes du général Olanetta ; mais de quelque manière que se termine cette af-

« Une violente épidémie en cas d'invasion, les Grecs pourraient

la république de Guatemala venait d'arriver à Philadelphie.

faire, elle affaiblira beaucoup les troupes espagnoles. L'état du Pérou est plus embarrassé que jamais.

— Le *Morning Herald* contient une lettre de Paris, dont voici un extrait : « MM. d'Esmangart et de la Villevêque ont traité avec les agens haïtiens au nom du gouvernement français. Le chef de ces derniers se nomme Frédéric, et est resté à Paris pour attendre les nouvelles dépêches du président Boyer. Le traité projeté portait en substance la reconnaissance de l'indépendance de Saint-Domingue, le paiement de cent millions en faveur des anciens colons, des privilèges exclusifs pour le commerce français, la concession enfin de l'île de la Tortue à la France, comme station militaire. Cette négociation a été abandonnée jusqu'à l'arrivée de nouvelles instructions, et on a tout lieu de croire qu'elle pourra avoir sous deux ou trois mois une issue favorable. »

— Quelques feuilles de cette ville ont annoncé à tort que M. Joseph Bonaparte était sur le vaisseau *le Crisis*, se rendant de l'Amérique à Londres; c'est sa fille, la comtesse de Surveilliers, avec sa suite, qui s'est embarquée sur ledit vaisseau pour Douvres, et de là sur un autre bâtiment pour le port d'Ostende d'où la comtesse est arrivée ici mardi dernier.

— Une femme de Manister, dans le comté de Limerick, est accouchée heureusement, il y a quelques jours, de deux fils et de deux filles, qui sont tous vivans et, ainsi que la mère, sont en bon état.

— *The Courier* rapporte qu'il y a quelques tems, une des voitures publiques établies de Manchester à Hull étant arrivée aux environs de Blacktoedge, endroit assez dangereux, une demoiselle exprima la crainte que la diligence ne fût attaquée : sur quoi un de ses compagnons de voyage s'efforça de la rassurer, en disant qu'il avait des armes. Deux jeunes-gens qui se trouvaient dans la voiture se mirent à tourner en ridicule cet excès de précaution : mais au milieu de leurs railleries, un homme à cheval s'approcha de la portière, et demanda la bourse aux voyageurs. Celui d'entr'eux qui s'était dit armé lui présenta aussitôt un pistolet, dont l'aspect fit tourner bride à l'assaillant, qui allait s'éloigner au galop, lorsque l'étranger le rappela en lui disant : « Je suis armé, mais ces Messieurs ne le sont pas ». Le voleur revint à l'instant sur ses pas, prit aux deux plaisans leurs bourses et leurs montres, en respectant les propriétés de la jeune personne, d'après l'instante sollicitation de l'homme aux pistolets.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 25 août. — Le *Smyrnéen* publie, sous la date du 25 juin, les rapports officiels grecs ci-dessous :

« Omer-Pacha, assiége toujours son neveu dans Bérat. Omer paraît être en défaveur auprès de la Sublime-Porte, par les faits suivans qui sont parvenus à notre connaissance :

» Le 9 juin, partit de Constantinople pour Prévésa un officier de la Sublime-Porte, accompagné de 150 janissaires, avec ordre d'enjoindre au Mousselim de Prévésa, de lui remettre de la part du gouvernement les forteresses de Prévésa, Vonitza, Arta, Parga, Bucintro et Suli. Celui-ci, bien loin de recevoir l'envoyé de son maître, ordonna de fermer les portes. L'officier se retira à Kamarma, village grec; il en partit le lendemain, et il éprouva la même réception à Janina, d'après les ordres qu'on avait reçus d'Omer-Pacha.

» Il n'y a dans la forteresse d'Arta que 250 Turcs; 400 chrétiens habitent la ville.

« Le pacha de Scutari ne peut faire agir ses troupes, parce qu'elles demandent impérieusement l'arriéré de leur paie et un trimestre d'avance.

» Les Grecs ayant appris que Jussuf-Pacha avait réuni 8,000 hommes, et qu'il se proposait d'en envoyer 3,000 à Zeitouni, et 1,500 à Patratziki, se sont dirigés aussitôt vers ces deux points pour s'emparer des défilés.

» Cataiskaky, général grec, qui avait été accusé par le prince Mavrocordato près du gouvernement, d'avoir des intelligences avec l'ennemi, avait été convaincu de ce crime devant une commission militaire, et ses juges ne lui avaient fait grâce de la vie que sur les feintes démonstrations de son repentir. A peine se vit-il libre, que se joignant à une bande de six à sept cents hommes, il s'empara des bords de l'Aspropotamo, souleva 4 à 5 villages, se dirigea sur les défilés de Tricala, pour se réunir au commandant turc, et par ce moyen soulever la Grèce occidentale. Dès qu'on eut connaissance de cet événement le général Stournaï et le colonel Liatika se mirent à sa poursuite. Atteint et culbuté d'abord près du village de Klinobo, puis aux environs de Kotsica, Caraskaki se dirigea sur Agrafa. Mais rencontré par le général Rango, il fut battu complètement, perdit 150 hommes, blessés et prisonniers. Après ce dernier échec, désespérant d'effectuer son projet, il s'est jeté dans le monastère de Saint-Anastase, près de Karpennisi, où il est assiégé par les deux généraux, qui espèrent se rendre incessamment maîtres de ce poste. Par suite de cette petite affaire, il est tombé en notre pouvoir 30,000 brebis, quantité de bœufs, de chevreaux et de mulets.

« A la reddition de Saint-Anatase, les 5500 hommes qui l'assiégeaient, se joindront au général Tzionca, qui se trouve aux environs d'Arta avec 1000 hommes, pour opérer conjointement avec eux contre la forteresse.

« Les Grecs inquiètent les Turcs dans la Thessalie, des

partis courant ça et là tuent l'ennemi, soulèvent les bourgs. Un capitaine en embuscade près de Malacasi, se jette à l'improviste sur un corps de troupes turques accompagnant le trésor impérial, les disperse, leur tue 40 hommes, et s'empare de la caisse qui renfermait 700,000 piastres. Un autre capitaine fond avec impétuosité sur un corps ennemi qui conduisait des bestiaux pour approvisionner les forteresses, les culbute et leur enlève 15,000 brebis. »

— On nous a communiqué un document, par lequel le roi d'Angleterre a approuvé les motifs qui ont porté ses ministres du royaume d'Hanovre à dissuader S. M. britannique du projet d'envoyer un corps de troupes hanovriennes dans le Portugal, d'après la conférence qui eut lieu dans le tems au château de Joannisberg, entre le ministre-d'état comte de Munster et le prince de Metternich.

Suite de l'extrait de la 22e. séance de la diète germanique.

( Voyez notre dernier numéro. )

Les objets que S. M. envisagea à l'époque de 1819 comme principalement dignes de l'attention et de la sollicitude de cette assemblée, étaient les suivans :

10. L'incertitude sur le sens de l'article 13e de l'acte fédéral et les fausses interprétations, qui lui ont été données.

I. Les princes membres de la confédération germanique sentaient la grande difficulté qu'il y avait à soumettre cet important objet à une norme générale, d'après laquelle les assemblées d'état seraient uniformément construites. Ils ne voulurent point empiéter sur le droit de chaque état de la confédération de régler ses institutions intérieures d'après ses propres vues, d'après les localités et les rapports légalement existans.

Mais il est évident que, tout en respectant ce droit, ils ne pouvaient absolument admettre, ni dans les constitutions, ni dans les transactions des assemblées d'états, des formes entièrement opposées à leur caractère primitif; des formes incompatibles avec les droits et les attributs essentiels des gouvernemens monarchiques, tels que ceux qui, à l'exception de quelques villes libres, constituent seuls la confédération germanique; des formes qui mettant en contradiction manifeste le principe représentatif avec celui de la monarchie, finiraient par faire prédominer les élémens démocratiques et produiraient ainsi un changement qui aurait amené tôt ou tard la dissolution de l'union fédérale.

D'accord sur la nécessité de ne rien décider sur cette importante question, avant de l'avoir examinée sous tous ses points de vue, on se borna, en 1819, à déclarer en général, que lors de la reprise des sessions, les états de l'Allemagne, se conformant au principe monarchique et aux conditions indispensables pour le maintien de la confédération, déclareraient dans quel sens ils avaient conçu et interprété l'article 13e de l'acte fédéral.

Le résultat de ces délibérations fut consigné dans l'acte final rédigé dans les conférences ministérielles ouvertes à Vienne pour compléter et consolider la législation fédérale; acte qui a été sanctionné depuis comme loi fondamentale de la confédération.

Le principe monarchique y est expressément établi relativement aux constitutions des assemblées d'états. Cet article porte :

« Considérant qu'à l'exception des villes libres, la confédération n'étant composée que de princes souverains, il faut que conformément à ce caractère fondamental, la totalité des pouvoirs publics reste réunie dans le chef du gouvernement, et que le souverain ne soit lié que dans l'exercice de certains droits particulièrement déterminés, au concours des assemblées d'états. » L'article 58 offre un corollaire du précédent en arrêtant que « les souverains qui composent la confédération ne peuvent être empêchés par aucune disposition des actes constitutifs des assemblées d'états, de satisfaire entièrement aux obligations que la confédération leur impose. » Il s'en suit des articles cités que « jamais les états ne peuvent priver le souverain des moyens nécessaires pour la marche régulière de l'administration publique. »

C'est encore dans le même esprit et pour indiquer aux membres des assemblées les bornes qu'ils n'osent point dépasser, qu'il est dit, art. 59 :

« Là où la constitution d'assemblée d'états admet la publicité des délibérations, le réglemeut servant de guide à ces assemblées, aura soin d'empêcher que ni dans les discussions mêmes, ni dans la publication qui en sera faite par la voie de l'impression, la liberté légale de la parole n'entraîne des abus qui compromettraient la tranquillité publique, soit dans le pays où les débats ont eu lieu, soit dans la totalité de l'Allemagne. »

Par cet article se trouvent marquées les limites dans lesquelles le réglemeut doit tenir les transactions des assemblées d'états, et d'après cette disposition il ne saurait être permis d'y avancer des principes ou des doctrines qui mettraient en danger les droits et les attributs essentiels d'un gouvernement monarchique et affaibliraient progressivement le pouvoir du souverain.

Si donc dans l'un ou l'autre des états d'Allemagne où la publicité des délibérations est admise, aucun réglemeut de ce genre avait été introduit, ou si celui qui existe, ne répon-

dait pas, d'après l'expérience, au but qu'il s'agissait d'atteindre, le gouvernement aurait non-seulement le droit, mais l'obligation même d'y pourvoir. — L'art. 53 de l'acte final enjoint à la diète de veiller à l'exécution de cette mesure. Il porte ce qui suit :

« L'indépendance de chacun des états qui forment la confédération, étant reconnue et garantie par l'acte fédéral, l'intervention de la diète dans l'administration intérieure de ces états ne peut avoir lieu en principe général. Toutefois les membres de la confédération étant convenus de certaines dispositions particulières communes à tous ; et dans ce nombre se placent évidemment celles dont il est question ici, il est du devoir de la diète d'en surveiller l'exécution. »

S. M. I., quoique persuadée que l'incertitude qui régnait en 1819 sur le sens de l'art. 13 de l'acte fédéral, a cessé par les dispositions de l'acte final (de 1820) et que les fausses interprétations dudit article ont trouvé leur terme, croit cependant, dans l'esprit même de ces dispositions et dans l'intérêt bien entendu de l'ordre et de la tranquillité en Allemagne, devoir insister sur la proposition.

« Que dans tous les états de la confédération, où les constitutions des assemblées d'états sont établies, on veille scrupuleusement ;

1. Que dans l'exercice des droits accordés aux assemblées par ces constitutions, le principe monarchique soit maintenu dans toute son intégrité ;

2. Que pour obvier aux abus qui pourraient résulter de la publicité des discussions des chambres ou de l'impression de leurs actes, il soit introduit des réglemens conformes aux dispositions susmentionnées, et que ces réglemens soient strictement observés. »

L'empereur, tout en reconnaissant qu'il appartient à chacun des gouvernemens d'Allemagne de procéder à un régleme pareil d'après les résultats de sa propre expérience, n'en désirerait pas moins pour l'uniformité des principes à suivre dans ce travail, que ceux de ces gouvernemens qui ont admis la publicité des discussions, se concertassent sur cette rédaction dans le sens des dispositions de la législation fédérale.

S. M. ne doute point, que si la diète accédait à ce vœu, les états qu'il concerne ne se montrassent disposés à l'accomplir.

(La suite à un prochain numéro.)

#### FRANCE.

Paris, le 26 août. — Dépêche télégraphique de Madrid, transmise de Bayonne, le 26 août 1824.

Madrid, 23 août, à neuf heures du soir.

Le général Digeon à S. Exc. le ministre de la guerre. La place de Tarifa a été emportée d'assaut, le 19, à cinq heures du soir, par les troupes françaises et espagnoles ; les rebelles qui s'étaient retirés dans l'île, ont été attaqués le lendemain à la pointe du jour, au moyen d'un débarquement de troupes françaises du 34<sup>e</sup>. de ligne. Un chef seul s'est sauvé dans une barque ; le reste a été tué ou pris. Les prisonniers ont été remis aux Espagnols, pour être jugés selon les lois. Un courrier du commandant du camp de St.-Roch, que le ministre de l'Espagne reçoit à l'instant, annonce cette nouvelle.

(Etoile.) Par diverses ordonnances royales, de ce jour, il est créé un nouveau département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique qui sera dirigé par M. le comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, sous le titre de ministre secrétaire-d'état audit département.

Le baron Cuvier est nommé pour exercer les fonctions précédemment attribuées au grand-maître de l'université à l'égard des facultés de théologie protestantes.

Le cardinal de Lafare, pair de France, premier aumônier de Madame, est nommé ministre d'état, membre du conseil privé.

Une autre ordonnance règle l'organisation du conseil-d'état, dont le personnel, d'après le tableau général, se compose, pour le service ordinaire, de 30 conseillers d'état ; 40 maîtres des requêtes ; 6 auditeurs ; 13 conseillers d'état autorisés à participer aux délibérations du conseil, et un secrétaire général ; pour le service extraordinaire, 43 conseillers d'état ; 44 maîtres des requêtes ; 32 conseillers et 22 maîtres des requêtes honoraires.

Suit la répartition entre les divers comités du conseil, du contentieux (2 sections), de la guerre, de la marine, de l'intérieur et des finances.

Par d'autres ordonnances, M. de Martignac, ministre d'état, membre de la chambre des députés, est appelé au conseil-d'état.

M. le baron Fréteau de Pény, avocat-général près la cour de cassation, et M. Bourdeau, (1) procureur-général près la cour de Rennes, sont révoqués et remplacés, le premier par M. Lacave-Laplagne-Barris, procureur-général à Metz, et le second par M. Varin, premier avocat-général à Rennes.

M. de Longueve, conseiller-d'état, est nommé membre de la commission du sceau en remplacement du sieur de Dampierre-d'Hornoy, admis à la retraite.

M. le marquis de Bouthiller, conseiller-d'état, est nommé directeur-général de l'administration des forêts, et MM. Chauvet, Malcotte et baron du Theil, administrateurs, près le directeur-général. Divers inspecteurs-généraux sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

M. Barthe-Labastide, de la chambre des députés, est nommé administrateur des postes en remplacement de M. de Bouthillier.

M. le vicomte Harmand d'Abancourt, préfet de l'Allier, est nommé secrétaire du conseil supérieur et du bureau de commerce et des colonies.

(\*) Voilà le prix des paroles énergiques échappées à M. Bourdeau : « Ce qu'on veut, c'est l'ancien régime avec les jésuites de plus, et les libertés gallicanes de moins. »

De quoi s'avise aussi un membre du côté droit de parler avec une franchise aussi insolite ?

M. Capelle, conseiller-d'état, est nommé directeur de l'administration générale des départemens, et conserve en même tems les fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

Sont nommés au même département, M. Tessière de Bois-Bertran, de la chambre des députés, directeur de l'administration générale des établissemens d'utilité publique et des secours généraux, et M. Syriens de Marinac directeur de l'administration générale de l'agriculture, du commerce et des haras, en remplacement de M. de Castelbajac, appelé à la direction générale des douanes.

Avant-hier, quoique la santé du roi fût un peu altérée, S. M. a reçu un grand nombre d'officiers-généraux. En entendant nommer le général Vallin, le roi dit : *Général, votre coup de canon retentit encore.* (\*)

— L. Exc. le ministre de l'intérieur et M. le garde des sceaux ont reçu hier le cordon de commandeur de la légion-d'honneur.

— M. Guilbert-Pixérécourt, auteur de différens ouvrages dramatiques et directeur du théâtre de l'Opéra-Comique, a été nommé membre de la légion d'honneur. M. Guiraud a reçu la même décoration.

— La commission chargée de la révision des arrêtés, décrets et autres décisions réglementaires rendus antérieurement au rétablissement de l'autorité de S. M., dans le royaume, a tenu hier sa première séance chez M. le marquis de Pastoret son président.

— On lit aujourd'hui dans la *Gazette de France* : « On assure que, conformément à l'ordonnance de S. M. du 20 de ce mois, portant création d'une commission de révision, il sera formé une commission ecclésiastique chargée de proposer la révision et modification des décrets portés avant que S. M. fût rendue au gouvernement de ses états, et qui ne peuvent être maintenus dans l'état actuel des choses. »

— On sait que l'acteur Odry a le sceptre du calembourg. Il disait l'autre jour que les bons nageurs vont entre deux eaux, et que les journaux vont entre six eaux. (*Quotidienne.*)

— La société d'émulation de Cambrai a proposé pour le concours d'éloquence en 1825, le sujet suivant : *Discours sur les rapports qui existent entre la constitution politique des différentes nations et leur littérature.*

— M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France en Espagne, a eu l'honneur, dans la matinée, d'être présenté au roi.

— Nous recevons de la Ferté-Aleps quelques nouveaux détails sur le crime horrible dont nous avons parlé dans notre numéro 129. Le monstre qui l'a commis se nomme Léger ; il est né aux environs de Dourdan, et âgé d'une trentaine d'années. Un aubergiste de Corbeil lui ayant refusé sa fille en mariage, il se retira dans les bois qui avoisinent La Ferté ; il y vivait en saavage et n'approchait d'aucune habitation. La jeune fille qu'il a assassinée demeurait à la Ferté ; elle était âgée de 13 ans. Elle travaillait aux champs, non loin de la forêt, lorsque Léger fond sur elle, lui passe un mouchoir autour du cou, et la charge sur ses épaules. Arrivé dans un fourré du bois, il jette à terre cette malheureuse, qui était sans connaissance et déjà presque étranglée. Le procès-verbal de l'officier de santé constate que le cadavre a subi des mutilations dont l'idée seule fait frémir. Le scélérat sera jugé à Versailles.

— La sixième chambre du tribunal correctionnel a prononcé son jugement dans l'affaire du *Corsaire* : les sieurs Armand Séville, éditeur, et Hocquet, imprimeur de ce journal, ont été acquittés.

Dans l'affaire du *Diable boiteux*, Joseph Ader, éditeur, et Boucher, imprimeur, ont été renvoyés des fins de la plainte.

BOURSE du 29 août. 5 p. c. con. Jouiss. du 22 mars 1824, 100 fr. 35 c. Act. de la banque 1875.

#### INTÉRIEUR.

Amsterdam, le 26 août. — D'après les rapports que nous recevons ici de Smyrne et de Constantinople, par la voie de l'Italie, il ne reste plus aucun doute sur les nouvelles que nous avons communiquées relativement à la destruction de tous les Turcs qui avaient mis pied à terre à Ipsara.

Il conste de ces rapports que, par l'explosion du fort St-Nicolo, la grande masse d'Ottomans qui se trouvaient près et autour du fort ont été détruits ; que la flotte des Hellènes, forte de 65 bâtimens, envoyée de Napoli de Romanie, par le gouvernement, au secours d'Ipsara, a attaqué et battu la flotte turque, dont on annonce positivement que 55 chaloupes canonnières, 8 sloop, une corvette et trois frégates ont été brûlés ; que le reste, favorisé d'un bon vent s'est sauvé à Mitylène ; que, par suite du débarquement des Hellènes à Ipsara, tous les Turcs qui y avaient été laissés en garnison ont été détruits : de sorte que les premiers sont restés en possession de l'île. La flotte hellénienne avait ensuite quitté ces parages pour se mettre à la recherche de celle du capitana-pacha. Il est en outre rapporté que les Hellènes ont opéré une descente dans l'île de Scio, et tué tous les turcs qui se trouvaient au village de Wollino. Le courage intrépide des héros d'Ipsara n'a point d'exemple : les femmes ont avec le même sang-froid et un courage égal, pris part au combat. Le nombre des Turcs, qui ont péri sur ce petit rocher, est porté

(\*) S. M. parle sans doute ici des coups de canon tirés contre des Français à la Bidassoa.

cinq mille familles en cas d'invasion, les Grecs pourraient

la république de Guatimala venait d'arriver à Philadelphie.

à 22,000 On attend avec impatience l'arrivée d'une seconde rencontre des Hellènes avec le reste de la flotte ottomane, et on ne doute point que le succès ne soit à l'avantage des premiers. L'ardeur qui les anime fait présager comme certain qu'ils triompheront de leurs ennemis.

*Bruxelles, le 29 août.* — Le roi est arrivé le 26 à Lahaye, venant du Loo.

LL. AA. RR. et I. sont attendues aujourd'hui dans cette résidence. La jeune princesse d'Orange, accompagnée de sa nourrice et de sa gouvernante et du médecin de la princesse sont arrivés hier.

— Le prince Frédéric des Pays-Bas a passé le 22 à Hambourg, venant de Doberau, où se trouvait le roi de Prusse et plusieurs personnes de marque; S. A. R. doit être arrivée en ce moment à Lahaye.

— Un courrier de cabinet, venant de Lahaye et allant à Paris, a passé hier à Anvers. On assure que sa mission a pour objet d'aller chercher un haut personnage russe, qui doit se trouver à Paris en ce moment.

— La chambre de commerce de Bruxelles, en conformité de la lettre de S. Exc. le ministre de l'industrie nationale et des colonies, du 23 de ce mois, porte à la connaissance des souscripteurs originaires de la société belge de commerce, qui ont fait leurs souscriptions à Bruxelles, qu'ils sont invités à faire connaître par écrit à ladite chambre de commerce : 1. S'ils veulent que leurs actions leur soient expédiées au porteur ou au nom du propriétaire, et dans ce dernier cas, en quels noms, sous un ou plusieurs; 2. S'ils entendent avoir leurs actions partagées en moitiés et même en quarts.

Cette notification, en vertu de l'art. 14 des conventions de la société, sanctionnées par le roi le 18 de ce mois, doit se faire dans les 14 jours, à dater dudit jour 18.

La chambre de commerce recevra les déclarations des actionnaires à dater du 28 de ce mois, de quatre à sept heures de relevée, au lieu ordinaire de ses séances.

#### LIÈGE, LE 30 AOUT.

La *Gazette d'Augsbourg* porte sous la rubrique de Bucharest, le 7 août : « Le courrier ordinaire de Constantinople du 26 juillet, qui cette fois n'est arrivé ici que le 4 août, a apporté la nouvelle que les Grecs ont repris Ipsara, et que le capitain-pacha est bloqué à Mitylène par les Grecs. Il est passé ici successivement hier soir deux tartares en courriers extraordinaires, pour porter des dépêches à Vienne. Ils ne sont vraisemblablement partis de Constantinople que le 2 ou le 3 août. Depuis ce moment, le bruit s'est répandu que le capitain-pacha était sorti de Mitylène, mais qu'il avait été battu par les Grecs, et qu'il avait perdu une grande partie de sa flotte.

« Il n'est plus question de l'évacuation ultérieure des principautés, et comme, depuis le départ des troupes beaucoup de brigands armés se montrent dans le plat pays, quelques personnes croient que ces milices se sont dissoutes pour former des bandes de brigands »

— Le cadavre d'un homme, qu'on n'a point reconnu, a été trouvé hier dans le bois de St.-Gilles; sans qu'on ait su à quoi attribuer sa mort. Il a été déposé au cimetière de Saint-Gilles.

— Par arrêté du 9 mars dernier, S. M. a accordé au directeur de l'enseignement mutuel de Huy, une gratification de deux cents florins sur le trésor, comme une marque de satisfaction pour le zèle avec lequel il s'occupe de l'instruction primaire. Ces encouragemens fréquens donnés dans notre pays à l'enseignement mutuel, contrastent avec l'espèce de proscription dont il est frappé chez nos voisins, comme toutes les autres institutions libérales.

— On assure, dit la *Pandore*, que le célèbre Martin est engagé pour donner à Bruxelles un certain nombre de représentations. Plus heureux que la capitale de la France, Bruxelles entendra donc le chant du cygne. Nous ne savons jusqu'à quel point ce journal est instruit, quand, après avoir parlé des théâtres de Gand et de La Haye, il ajoute : « M. Jausserand, directeur à Liège, fera l'ouverture de son théâtre le 1er octobre. Dans toutes ces villes la comédie et la tragédie françaises ne seront point représentées. » Pour la tragédie soit : nous ne la réclamerons pas après l'essai que nous en avons eu l'hiver dernier; mais, sans exiger de notre nouvelle troupe la haute comédie, serons-nous réduits à n'entendre que des vaudevilles et des opéras-comiques? Nous verrons bien. Il est d'ailleurs assez étrange que nous apprenions de Paris le jour de l'ouverture du théâtre de Liège.

#### VARIÉTÉS.

« On dit que le célèbre Pope avait coutume d'écrire ses vers sur le blanc des lettres qu'il recevait. Certain poète, qui jusqu'ici n'a point encore acquis la célébrité de l'auteur de *l'Essai sur l'Homme*, l'imita en ce point : ce n'est pas, certes, par économie qu'il en use ainsi, mais par distraction, ou pour ne pas perdre de tems à chercher du papier dans son secrétaire. On a trouvé, par exemple, des vers d'une tragédie qu'il

compose, écrits sur des papillotes. On apporta un jour le menu d'un déjeuner qu'il devait donner à ses amis. Avant, sans doute, de mettre le bon à servir, la fureur poétique le saisit, et le voilà qui écrit dans les interlignes du menu, et mêle le langage de Melpomène à celui du cuisinier. Pour distinguer le travail du poète de ce qui appartient au cuisinier on a souligné l'écriture de ce dernier :

« Princesse, c'est en vain que l'on veut retenir

*Un vol-au-vent, garni aux écrevisses.*

« Un cœur impatient de vaincre et de punir

*Des épinards au sucre.*

« Jusques au fond des mers j'irais chercher encore

*Un turbot de 20 livres.*

« Le traître qui vous perd, Quel est-il? je l'ignore.

*Un dindon aux truffes.*

« Quel guerrier jusqu'ici son bras a-t-il vaincu?

*24 mawviettes.*

« De ses vils partisans le nombre est-il connu? »

*Total. . . . . 32 plats.*

« Les bearnais ayant un jour prié Dieu pour avoir de la pluie, obtinrent ce qu'ils demandaient; mais les magistrats, sachant mauvais gré au peuple de ce que cela s'était fait sans leur participation, déclarèrent les prières nulles et de nul effet.

« On fabrique dans la province de Bengale des toiles si fines qu'une pièce de 25 aunes peut tenir dans une main fermée et se passer dans un anneau. Elles sont connues sous le nom de *Masulipatans*.

« Brantome fait mention des juremens de quatre rois de France dans ces rimes.

Quand la *Paque-Dieu* décéda . . . . . Louis XI,

*Par le jour de Dieu* lui succéda . . . . . Charles VIII,

*Le diable n'emporte s'en tint près* . . . . . Louis XII.

*Foi de gentilhomme* vint après . . . . . François I.

« Les juremens d'Henri IV étaient *vive Dieu, ventre St.-Gris et Jarny-Coton*, qui remplaça le Jarny-Dieu sur la remontrance du père Coton, confesseur de ce prince.

« Louis XI était si jaloux du gibier de ses forêts qu'on disait communément, de son tems, qu'il y avait moins de risque à tuer un homme qu'un cerf.

« On sait que le même avait nommé notre dame d'Embrun capitaine de sa garde et qu'il en avait signé le brevet.

« On rapporte qu'un avocat avait porté dernièrement en ligne de compte un article ainsi conçu : « Plus, 5 francs, pour m'être reveillé la nuit et avoir pensé à votre affaire. »

« M. le docteur Chaussier ayant été dernièrement appelé par un grand personnage connu par ses bassesses sous le régime impérial; celui-ci lui dit qu'il souffrait comme un damné. — « Quoi, déjà, Monseigneur, reprit le vieux et malin docteur. »

« Une dame d'une vertu un peu suspecte, avait la manie de donner à ses meubles des noms pris dans les romans ou dans la mythologie. C'est de là dit-on que certains miroirs s'appellent des *Psyché*. Quelqu'un lui conseillait d'appeler ses bijoux les mille et une nuits.

« M. Mely-Jeannin, auteur d'*Oreste*, recitait dernièrement, en se promenant aux tuileries, une longue et terrible pièce de vers au Cte. de\*\*\*, lorsque le suisse, par un coup de sifflet donna le signal de fermer le jardin. « Eh! bien, M., que pensez vous de ce morceau? — M., lui répondit le comte avec sang-froid je suis de l'avis du suisse. »

« Un paysan avait tué un sanglier dans sa vigne, sur les chasses de M. de Charollois; on le prit et on allait l'envoyer aux galères : « ah! Monseigneur, je vous demande pardon, s'écrie le paysan, j'ai cru que c'était un homme. On trouva son excuse bonne et on le renvoya.

« Un particulier fort riche, étant mort il y a quelques tems, tout le monde était édifié de la ferveur avec laquelle un arrière-cousin, qui se trouvait un des héritiers, assistant au service funèbre, lisait dans un petit volume qu'il tenait à la main. Un curieux jette un coup-d'œil sur le livre. Quel était ce pieux volume? Le code-civil, ouvert au titre des successions.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 26 août.

*Naissances* : 3 garçons, 3 filles.

*Décès* : 1 garçon, 1 femme, *savoir* :

Marie-Joseph Dheur, âgée de 31 ans, blanchisseuse, à la Boverie, n. 55, épouse de Gérard-Walthère Perée.

*Mariages* 2; *savoir* : *Entre*

Jean-François Beaujean, marchand, rue d'Avroy, n. 579, et Thérèse Josephine Magis, sans prof., au même domicile.

Jean-Jacques Bertrand, ouv. maréchal, faub. Ste-Marguerite, n. 110 et Jeanne Gerard, sans prof., même faubourg, n. 11, veuve de Charles-Honoré Jacquet.

*Du 27.*

*Naissances* : 4 garçons.

*Décès* : 2 garçons, 1 homme, 1 femme, *savoir* :

Jean-Pierre Horion, âgé de 80 ans, chantre, rue de la Casquette, n. 719, époux de Marie-Joséphé Michel.

Marguerite Goffin, âgée de 75 ans, revendeuse, rue du Palais, n. 880, veuve de Nicolas Thonnard.